Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 797

Artikel: Quand les yeux s'ouvrent
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017911

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

La guerre des boutons

ciplinaire, sanction individuelle. Envisager le problème en ces termes masque son fondement institutionnel: la séparation des pouvoirs, le contrôle du pouvoir lui-même, deviennent vulnérables si tous les grands partis siègent depuis des décennies dans le gouvernement. Et le canton de Berne n'est pas le seul à avoir négligé de renforcer l'efficacité et l'indépendance du contrôle financier.

Toutefois, quoi de plus humain pour des parlementaires qui, étudiant les dossiers du gouvernement à titre gratuit le dimanche, réagissent en découvrant que s'additionnent les notes de frais, les privilèges et... le salaire des professionnels? Voilà qui fait apparaître un autre problème institutionnel: la coexistence entre bénévoles et professionnels dans notre système politique; et le fossé qui s'élargit entre eux.

D'un côté, nous trouvons des professionnels qui bénéficient à la fois de traitements très généreux et d'indemnisations de frais largement comptées; de l'autre, de jeunes spécialistes des professions libérales qui en viennent à renoncer à siéger dans une commission fédérale d'experts parce que la «rémunération» ne couvre pas leurs frais fixes. Force est de constater que, pour l'établissement de notes de frais aussi, la distance entre professionnels et miliciens s'agrandit. Doit-on voir là les signes de l'érosion d'une culture politique commune réunissant professionnels et miliciens et dans laquelle les véritables amateurs de la cause publique seraient les perdants?

Le jeu symbolique du colonel ne m'a jamais convaincu: pas plus que les boutons fermés, la morale publique est une garantie suffisante pour le bon fonctionnement du système.

W. L.

BERNE

Quand les yeux s'ouvrent

Les Bernois ont un respect inné de leurs dirigeants. Cela date de l'Ancien Régime. Ceux qui font preuve d'indépendance d'esprit sont soit exécutés, comme Samuel Henzi en 1749, soit diffamés et réduits au silence comme c'est parfois encore le cas aujourd'hui.

Actuellement une poignée de politiciens non conformistes (PDC et Alternative démocratique) se permet de ne pas se plier aux habitudes. A plusieurs reprises leurs recours au Tribunal fédéral ont contraint les autorités du canton à mieux respecter les lois et la Constitution. L'affaire dite des «caisses noires» (voir DP 742 et 786) a éclaté dans ce climat. Ce qu'elle a révélé n'est probablement qu'une facette de la réalité; elle a pourtant été suffisante pour éveiller l'attention d'une partie souvent trop passive et confiante de l'opinion publique.

Les deux grands quotidiens de la ville fédérale (*Bund* et *Berner Zeitung*) ont fait preuve d'indépendance. D'autres régions, sous-informées, doivent se trouver surprises de l'évolution des événements. Il est évident que les bénéficiaires de subventions du Jura bernois préféraient la discrétion, pour éviter que des décisions prises ouvertement fassent l'objet de recours au Tribunal fédéral et soient cassées par cette instance.

D'AUTRES CRISES

Berne a déjà connu des crises politiques importantes. Celle de 1878 qui vit la non-réélection du Conseil exécutif à la suite d'un scandale financier est parfois citée.

En 1885, une coalition de populistes, de conservateurs-patriciens et de Jurassiens rejetait une constitution radicale, alors que les radicaux dirigeaient le canton de manière absolue.

Autre tremblement de terre politique en 1919. Le parti radical perd 14 sièges aux élections cantonales et le nouveau parti des agrariens en gagne 16. Le canton élisait pour la première fois 32 députés à la proportionnelle. C'est le début de l'ère PAB-UDC. Ce parti, entraîné par Minger, prend la majorité des sièges du gouvernement en 1922. Il la gardera jusqu'en 1938 et conservera son pouvoir jusqu'à maintenant. Il conquiert le siège bernois au Conseil fédéral en 1929, bien avant que le principal parti suisse n'y entre.

LE TEMPS DU REPLI

Longtemps le plus peuplé de la Confédération, le canton de Berne, dans ses anciennes limites, a dû céder ce rang à Zurich. Son territoire et sa population ont été encore réduits par l'indépendance du Jura.

La perte du siège traditionnel au Conseil fédéral a été durement ressentie. Le premier rôle joué dans l'UDC suisse par les Bernois est aujourd'hui contesté par les Zurichois et Christoph Blocher. D'importantes entreprises bernoises sont rachetées par des acquéreurs d'autres cantons.

Les Bernois se replient sur eux-mêmes. Ils ont de la peine à relever les défis du XXIe siècle.

Troublés par la détérioration du climat politique, les électeurs bernois rejetteront probablement les deux projets d'élargissement des compétences financières des autorités qui font l'objet de votes le 1er décembre.

Le Conseil exécutif, même sans nouvelles démis-

sions, comprendra une majorité de membres qui n'ont pas été mêlés aux décisions contestées en août 1984 et reconnues depuis lors comme étant incorrectes. Les partis radical et UDC semblent vouloir se rendre aux urnes en avril 1986 comme concurrents, non plus comme alliés. Des socialistes craignent déjà de faire les frais de cette compétition.

Deux propositions de réformes des structures du Conseil exécutif ont déjà été formulées par des députés: la réduction à sept membres du collège et l'élection à la proportionnelle.

La vie politique bernoise s'anime. Les spécialistes de la politique en coulisse réussiront-ils à refermer les rideaux?

POINTS DE REPÈRE

Août 84 - novembre 85

23 août 1984: Rudolf Hafner, sur le point de quitter ses fonctions au Contrôle cantonal des finances, adresse une requête appuyée de nombreux documents aux deux cents députés du Grand Conseil bernois. Il demande l'ouverture d'une enquête disciplinaire contre le Conseil exécutif (Conseil d'Etat). La presse et les autres médias publient des comptes rendus détaillés.

27 août 1984: Le Grand Conseil rejette une procédure proposée par la Conférence des présidents. Il met en place une commission spéciale d'enquête.

7 septembre 1984: La commission est désignée. Elle comprend 17 membres: six de l'UDC, quatre du Parti socialiste, trois du Parti radical et un de chacun des groupes suivants: Parti populaire évangélique/Alliance des indépendants, Groupe libre, PDC, Action nationale/Union démocratique fédérale.

26 août 1985: La commission dépose son rapport. A la suite d'une indiscrétion la presse a immédiatement connaissance de ce rapport et intervient fermement.

16 octobre 1985: Le Conseil exécutif prend position dans un rapport détaillé.

Fin octobre: L'ancien fonctionnaire Hafner signale des pratiques du Conseil exécutif en matière de mise en compte de frais pour les voitures privées des conseillers. Il signale aussi la pratique en matière de remboursement de frais des trois conseillers d'Etat qui font aussi partie du Conseil national.

4 novembre 1985: Le Grand Conseil entreprend la discussion du rapport de la commission d'enquête.

11 novembre 1985: Décision des deux conseillers d'Etat de renoncer à leur candidature au printemps 1986.

PARALLÈLE

Hafner genevois

L'intérêt condescendant de certains Genevois pour l'affaire des caisses noires du canton de Berne rappelle un peu la parabole de la paille et de la poutre. Car avant Hafner il y eut Daniel Devaud.

Ce juriste au Département de l'économie publique était chargé de l'application de la loi Furgler, qui réglemente l'acquisition d'immeubles par des étrangers. Cela ne dura pas même un an: le conseiller d'Etat Alain Borner mit fin à ses fonctions, de prime abord en guise de représailles à la suite d'une procédure judiciaire introduite par Devaud à propos de ses conditions d'engagement. En réalité, et la suite le démontra abondamment, Borner ne voulait pas tolérer un fonctionnaire très versé en droit économique, à même de comprendre les mécanismes subtils destinés à éluder la loi. D'autant plus que Devaud ne manquait pas de compléter les dossiers dont il s'occupait de notes qui ne permettaient plus à ses supérieurs de jouer les naïfs, et étaient susceptibles de tomber entre les mains de l'autorité fédérale de surveillance ou d'une instance de recours.

Les circonstances de ce licenciement intriguèrent un député et le quotidien *Le Courrier*, qui révéla l'affaire du 21 quai du Mont-Blanc et poursuivit, sans céder aux pressions, un remarquable travail d'investigation. Au Grand Conseil, Devaud comme Hafner fut diffamé par le Conseil d'Etat; il fit également l'objet d'une procédure pénale pour violation du secret de fonction qui dut bien être abandonnée.

Martignoni et Krähenbühl ont démissionné. Borner, non réélu, a subi une défaite humiliante. Mais à Berne, Hafner a été en quelque sorte réhabilité et le Grand Conseil semble prendre ses responsabilités. A Genève, on attend toujours.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Les journaux de quartiers sont appelés à jouer un rôle toujours plus important. A Zurich, une entreprise qui édite sept publications de ce genre opère actuellement une réorganisation: une rédaction plus professionnelle, une meilleure séparation entre partie rédactionnelle et articles de relation publique. Six personnes (jusqu'ici trois) rédigeront ces hebdomadaires dont nous ne citerons que deux titres: *De Affoltemer* et *Neumünster-Post*.

* * *

Crise dans les deux associations d'auditeurs des radios locales bernoises Radio ExtraBE et Radio Förderband. Motif: un constat d'impuissance à participer à la vie de leur radio en voie de professionnalisation.

* * *

Modèle: le journal *USA Today* fascine les éditeurs à la recherche d'une nouvelle présentation de leur publication. *Sport* s'est certainement inspiré du quotidien des Etats-Unis pour sa nouvelle formule.